

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST**

Direction en charge : Pôle Développement territorial

OBJET : Notification d'attribution d'aides

« Financer mon investissement commerce et artisanat »

Le 27 mars 2024 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est, convoqué le 14 mars 2024 et affiché le même jour, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, à Feurs, à la Maison de la commune (Théâtre du Forum, 11 bis rue Gambetta).

Présents : Mme Françoise DUFOUR, M. Gilles DUPIN, Mme Catherine PALMIER, Mme Magali BLEIN, M. Jacques LAFFONT, M. Georges SUZAN, , M. Christian BLANCHARD, , M. Michel NEEL, Mme Jeanine RONGERE, M. Pierre VERICEL, M. Christophe GUILLARME, Mme Simone COUBLE, M. Jacques DE LEMPS, M. Jean-François RASCLE, M. Pascal VELUIRE, , Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Sylvie DELOBELLE, Mme Mireille GIBERT, M. Mathieu MOURAGNE, Mme Catherine POMPORT, M. Georges REBOUX, M. Christian VILAIN, M. Marc RODRIGUE, Mme Catherine EYRAUD, M. Laurent THOMAS, M. Christian DENIS, Mme Marie-Antoinette BENY, M. Thomas CHABANNES, M. Philippe MIKHAILOFF, M. Serge PERCET, M. Georges ROCHETTE, M. Gérard MONCELON, M. Laurent MIOCHE, , Mme Régine TERRAILLON, M. Henri BONADA, M. Julien DUCHE, M. Marc TISSEUR, M. Didier BERNE, M. Patrick DEMMELBAUER, M. Pierre SIMONE, M. Gilles COURT, M. Dominique RORY, M. Jean-Luc POYADE, M. Frédéric LAFOUGERE, M. Yves GRANDRIEUX, M. Sébastien DESHAYES, M. Bruno COASSY, Mme Ghislaine DUPUY, M. Jean-Luc LAVAL, M. Pascal TISSOT, M. Robert FLAMAND, M. Michel BONNAND, M. Jean-Pierre BRUYERE, Mme Brigitte CHANCRIN, M. Dominique DECHANDON, M. Gérard DUBOIS, , Mme Catherine RIOUX, Mme Valérie TISSOT.

Pouvoirs : M. Sylvain DARDOULLIER donne pouvoir à M. Jacques LAFFONT, Mme Maryvonne MOUNIER donne pouvoir à M. Michel NEEL, , M. Christian MOLLARD donne pouvoir à Mme Régine TERRAILLON, M. Bruno CHALAYER donne pouvoir à M. Jean-François RASCLE, M. Christophe LALLEMAND donne pouvoir à M. Michel BONNAND, M. Bertrand VALLA donne pouvoir à M. Gérard DUBOIS, Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Didier BERNE.

Absents remplacés : M. Patrick MATHIEU est remplacé par M. Jérémie TROTTEY, M. Gilbert GRATALOUP est remplacé par M. Patrick THIVILLIER.

Absent excusé : M. Claude MONDESERT, M. Jean-Marc GALLEY, M. Jérôme PIGERON.

Absent : M. Jérôme BRUEL

Secrétaire de séance : Marc TISSEUR

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de membres présents : 58
Nombre de membres supplées : 2
Nombre de pouvoirs : 7
Membres absents non représentés : 4
Nombre de votants : 67
Nombres de vote
POUR : 67
CONTRE :
ABSTENTIONS :
NPPAV :

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction du gouvernement NORINTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de la loi NOTRe,

Vu la délibération n°AP-2022-06/07-136750 du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 29 et 30 juin 2022 portant adoption du SRDEII,

Vu la délibération n°2022.010.02.11 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 2 novembre 2022 approuvant la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » et le règlement d'attribution territorial de l'aide « Financer mon investissement commerce et artisanat ».

Vu la délibération n°CP-2022-12/ 07-36-7139 de la Commission permanente du Conseil Régional du 16 décembre 2022 approuvant la convention avec la Communauté de Communes de Forez-Est pour le dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat ».

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu l'avis des membres du Comité d'Instruction en date du 05 février 2024.

MOTIVATION et OPPORTUNITE

Les chambres consulaires ont présenté différents dossiers de demande de subvention, lesquels ont été examinés lors du comité d'instruction du 04 février 2024.

CONTENU

Le comité d'instruction a émis un avis favorable pour les demandes de subvention des entreprises suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240492703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

- **SYLEA- 7 rue de Verdun – 42110 FEURS - Mme RAYNAUD**

Aménagement d'un plateau commercial dans le cadre du déménagement d'un magasin de prêt à porter existant pour un montant prévisionnel de 85 258€ HT (dont 40 000€ HT éligibles pour la Région, 20 000 € HT pour CCFE et Commune)

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000 €

- **LRVA- 7 rue de Verdun – 42110 FEURS - Mme RAYNAUD**

Aménagement d'un plateau commercial dans le cadre de la création d'un magasin de lingerie pour un montant prévisionnel de 41 532€ HT (dont 40 000€ HT éligibles pour la Région, 20 000 € HT pour CCFE et Commune)

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000 €

- **FRERES COGNARD / MARCO ET MAX- 12 rue de Verdun - 42110 FEURS - Messieurs COGNARD**

Réfection totale d'un local commercial dans le cadre d'une reprise d'une boucherie suite à liquidation judiciaire pour un montant prévisionnel de 82 714€HT (dont 40 000€ HT éligibles pour la Région, 20 000 € HT pour CCFE et Commune)

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2 000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000 €

- **VIVIAN / CAVE AU PETIT CANON- 4 rue du Four à Chaux - 42510 BALBIGNY- M. VIVIAN**

Rénovation d'un local commercial, et investissement dans du matériel informatique et vidéosurveillance dans le cadre de la création d'une cave à vin pour un montant prévisionnel de 11 514€HT (dont 11 514€ HT éligibles pour la Région, pour CCFE et Commune)

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 1151 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 1151 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 2303€

- **COIFF'NATH - 40 rue du 11 Novembre - 42510 BALBIGNY- Mme BRUEL**

Rafraichissement du salon de coiffure et changement de matériel professionnel pour un montant prévisionnel de 6106€HT (dont 5806€ HT éligibles pour CCFE et Commune)

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 581 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 581 €

- **AUBERGE DE LA SAUZEE – La Sauzée- 42210 ST-CYR-LES-VIGNES - Mme MAISSE**

Remplacement d'une porte anti panique et d'une baie vitrée dans le restaurant pour un montant prévisionnel de 5859€ HT (dont 5859€ HT éligibles pour CCFE et Commune)

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 586 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 586 €

- **LE FOURNIL D'AURELIEN - 1 rue de Chevières - 42140 CHAZELLES SUR LYON- M. BLANCHON**

Rénovation et réaménagement intérieur de la boulangerie pour un montant prévisionnel de 41 977€ (dont 40 000€ HT éligibles pour la Région, 20 000 € HT pour CCFE et Commune)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240492703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2 000 €
Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2 000 €
Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000 €

-SAS BOULANGERIE B&G - 2 place du Pressoir- 42110 POUILLY-LES-FEURS - M. GUERPILLON

Travaux et acquisition de matériel dans le cadre de la réouverture de la boulangerie de la commune pour un montant prévisionnel de 35 842€ (dont 35 842€ HT éligibles pour la Région, 20 000 € HT pour CCFE et Commune)

Subvention sollicitée auprès de la Commune : 2 000 €
Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2 000 €
Subvention sollicitée auprès de la Région : 7168€

VOTE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

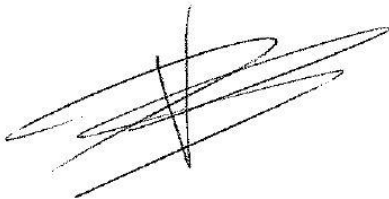
- D'autoriser Monsieur Le Président à notifier les subventions attribuées dans le cadre du dispositif « Financer mon investissement commerce et artisanat » aux entreprises citées ci-dessus.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président
M. Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance
M. Marc Tisseur



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 – www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes de Forez-Est, Direction Générale, BP 13, 13 Avenue Jean Jaurès 42 110 FEURS étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20240327-20240492703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

Date de mise en ligne : Date de mise en ligne : 05/04/2024